



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du vendredi 26 juin 2020**

**N° 2 – D. 26.06.2020**

*L'an deux mil vingt, le vingt-six juin à treize heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**2.2. Prolongation de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, OUDART Martin, MOREAU Clélia, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, CLAUS Habfast, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith, DAUGUET Pascale.

**Membres représentés :** LAMBLIN Jacob (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), HERENGER-POUCHELLE Mélina (donne procuration à MERMILLOD Martial), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à MOREAU Clélia), DAVAI Camille (donne procuration à OUDART Martin), MANDROUX Thomas (donne procuration à LETUE Frédérique), NEUDER Yannick (procuration à SAMSON Yves), SIMIAND Marie-Christine (procuration à CHALON Nathalie).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant que la convention actuelle de délégation de service public pour l'animation et la gestion de l'Espace Vie Etudiante - EVE prend fin le 31 août 2020 ;

Considérant que du fait de l'état d'urgence sanitaire et de son impact sur la vie universitaire, le Président de l'Université Grenoble Alpes a pris la décision de déclarer sans suite la procédure de renouvellement de la concession de service public de EVE, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique ;

Considérant que la crise actuelle liée à l'épidémie de COVID-19 ne permet pas le maintien, dans de bonnes conditions, de la procédure de renouvellement de la concession de service public et du déroulement des missions envisagées par celle-ci ;

Considérant que, conformément à l'article 7 de la convention en cours, une prolongation d'une année de l'association étudiante délégataire SEVE (Savoir Emancipation Vie Etudiante) est proposée ;

Considérant les missions déléguées réalisées en complémentarité de celles du délégant :

- L'accueil et l'intégration de tous les étudiants au moyen d'activités culturelles, associatives et citoyennes en complémentarité des actions assurées par le délégant et l'université dans le respect des conditions sanitaires fixées par l'état ;
- Les activités de l'espace café sont dédiées à soutenir et développer l'ensemble des activités déléguées, aucune activité de fabrication de plats tels qu'ils soient n'est autorisée. Seule la vente de produits alimentaires déjà facturés est autorisée. Les horaires d'ouverture sont compris entre 9h et 23h. Après accord de l'université il peut être ouvert jusqu'à 1h du matin. Selon les conditions de crise sanitaire, l'université pourra être amenée à revoir les horaires d'ouverture.

Considérant que le personnel de service, quelle que soient les manifestations, reste le personnel du délégataire. Le délégataire privilégiera le recrutement d'étudiants ;

Considérant les conditions de délégations :

- la subvention d'exploitation est de 165 000€ ;
- les charges d'entretien courant sont prises en charge directement par l'université. Elles feront l'objet d'une demande de participation globale de 2 000€.

*Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la prolongation pour une année de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	8
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la prolongation pour une année de la délégation de service public pour l'animation et la gestion de la vie étudiante.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 20/07/2020

Transmis au Rectorat le : 20/07/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 26 juin 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services  
Joris BENELLE